

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1073 Convoquant le Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en vue de l'élection d'un conseiller de la République.

n° 1073

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 octobre 1948

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro  
31 octobre 1948

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par le décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers de la République

**Vu** le décret n° 48-1478 du 24 septembre 1948

**Vu** l'arrêté n° 1058 du 22 octobre 1948 promulguant la loi n° 48-1471, et le décret n° 48-1478 en Côte française des Somalis,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le Conseil représentatif de la Côte française des Somalis est convoqué en session extraordinaire à son siège, le 14 novembre 1948, à 7 heures, afin de procéder à l'élection d'un conseiller de la République.

#### Art. 2

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.